# Modèles éducatifs et intervention sociale

M2 IDS - CMC
EMILIE POTIN

# Organisation

- 4 temps de 3h30:
  - 6/10 – CM
  - 4/11 – travail sur un écrit professionnel + travaux de groupe
  - 4/12 matin et après-midi – Oraux « animés »
- Objectif: Expliquer et comprendre la diversité des modèles éducatifs ainsi que les normes dominantes
- Moyens pédagogiques:
  - Éléments issus de la littérature sociologique
  - Expériences issues des stages et des terrains professionnels
  - Exercices pratiques

# Exercice - évaluation

- Rendre compte d'une situation de frottement entre au moins deux modèles éducatifs
- À réaliser par groupe (6 groupes de 3 à 4):
- Oral avec mise en scène théâtralisée - jeu de rôles (intervenants sociaux/cadres/ personnes accompagnées) – 10 minutes pour la scène – 20 minutes pour l'analyse – 30 minutes d'échanges avec le groupe classe (préparation axes de discussion)
  - 1- présentation des protagonistes, de leur rôle, contexte de l'accompagnement, argumentation du choix de la situation et de la scène
  - 2- rendre compte d'une scène d'interaction (ex: coopération, trahison, opposition, revendication)
  - 3- apporter des clés d'analyse pour comprendre chacun-e des positions (se mettre dans la peau de…), les modèles éducatifs sous-jacents (ordre normatif particulier), « l'(in-)acceptable », le (ou les) positionnement(s) professionnel(s), les stratégies des IS et les manières de déplacer.

# Plan



1. Ce qu'éduquer veut dire…
    1. De l'éducation : socialisation verticale ou horizontale?
    2. En perspective, l'émergence de la figure de l'éducateur et les mouvements du champ éducatif
2. La famille et ses reconfigurations
3. Les tendances éducatives contemporaines
4. Légitimité et registres d'intervention des professionnels du social

# 1- Ce qu'éduquer veut dire…

# 1- De l'éducation comme socialisation verticale

- Durkheim, *Education et société*, PUF, (1922).
- *« L'éducation est* ***l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale****. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné.»*

- L'enfant comme une pâte molle – « future being »
  - La génération précédente se charge du travail de transmission et du travail éducatif
  - Le travail de socialisation se réalise au sein d'institutions (famille, école…)

# Une éducation conservatrice

- ARENDT H., 1972, *La crise de la culture*, Gallimard, Paris (1961=1ère édition).
- Responsabilité éducative des adultes:
  - pour la vie (gestion de la dépendance des enfants)
  - pour le monde (préserver la nouveauté)
- *« C'est justement pour préserver ce qui est neuf et révolutionnaire dans chaque enfant que l'éducation doit être* ***conservatrice*** *; elle doit protéger cette nouveauté et l'introduire comme un ferment nouveau dans un monde déjà vieux. »* (Arendt, 1972, p. 248).
- Distinguer la communauté politique et ses égaux, de la maisonnée privée où prévaut le **rapport structurant et dissymétrique** entre enfants et adultes (Arendt, 1972)
  - l'école = lieu « prépolitique »

# Des mondes culturels et une éducation en mouvement

- MEAD M., 1979 (1971), *Le fossé des générations*, Paris, Denoël/Gonthier.
- le trio culturel proposé par Margaret Mead pour lire le fossé entre les générations permet de positionner un peu différemment la réflexion.
  - Dans l'ère postfigurative, les enfants sont instruits principalement par leurs parents ;
  - dans l'ère cofigurative, les pairs occupent une place prépondérante pour les adultes et les enfants
  - et enfin, dans l'ère préfigurative, les adultes apprennent de leurs enfants.
- Dans ces cultures ou puéricultures, le rapport générationnel se déplace de manière concomitante au rapport au temps : le passé organise les cultures postfiguratives, le cofiguratif se joue présentement alors que les cultures préfiguratives renvoient à une forme d'échappement, celui d'un avenir inconnu.

# Une « reproduction interprétative »

- William A. Corsaro, *The Sociology of Childhood*, London, Sage, coll. « Sociology for a New Century Series », 2015, 456 p., First edition, 1997
  - En France, travaux pionniers de Régine Sirota
- Une *reproduction interprétative* plutôt qu'une socialisation verticale (perçue comme une perspective adultocentrée)
  - Enfant comme un acteur, un partenaire dans son processus de socialisation
  - Les enfants ont une vie quotidienne qui ne peut se réduire à celle des cadres institués
  - « Actual being » soit un être au présent
- Échange entre génération: « Métier » d'enfant et « métier » de parent/d'éducateur se construisent en parallèle

# Mise en perspective dans le champ IDS

- La figure de l'éducateur
  - *« L'éducateur spécialisé est chargé, en dehors des heures de classe ou d'atelier, de la surveillance et de l'éducation des enfants et des adolescents présentant des déficiences physiques, des troubles du caractère ou du comportement, délinquants ou en danger, confiés par les autorités judiciaires ou administratives ou par les familles à des établissements d'éducation ou de rééducation. » (UNAR, 1951)*
  - création du diplôme d'éducateur spécialisé le 22 février 1967
- Question sociale de *l'enfance inadaptée, classification et traitement:*
  - principalement *médicales* (c'est-à-dire plutôt centrées sur les handicaps physiques et moteurs),
  - *pédagogiques* (prise en charge des enfants « anormaux » ou en « retard scolaire » [Ravon, 2000]),
  - et *judiciaires* (sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en « danger moral »).

# D'un fonctionnement vertical et autoritaire

1. Internats de rééducation: établissements pour enfants (moralement) abandonnés, dangereux, inadaptés…
   - « […] L'enfant victime est toujours suspect d'être coupable : le pupille de l'assistance publique, protégé le 27 juin [1904], est déjà soupçonné le 28 [juin 1904] d'être « difficile » et « vicieux ». » GAILLAC Henri, *Les maisons de correction (1830-1945),* Paris, Editions Cujas, 1991, p. 252.
   - Le scandale des « bagnes d'enfants » et autres maisons de correction dès les années 1930
     - Beatrice Koeppel, *Marguerite B. – Une jeune fille en maison de correction*, Paris, Hachette, 1987.



# Les enfants inadaptés

- cinq « catégories » d'enfants selon les annexes xxiv au décret n° 56-284 du 9 mars 1956

1. enfants présentant des psychoses ou névroses graves et qui se définissent comme des maladies évolutives ;
2. enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle, liée à des troubles neuropsychiques, exigeant, sous contrôle médical, le recours à des techniques non exclusivement pédagogiques : a) arriérés profonds (imbéciles et idiots), b) débiles moyens, c) débiles légers ;
3. enfants présentant essentiellement des troubles du caractère et du comportement, susceptibles d'une rééducation psychothérapique, sous contrôle médical ;
4. enfants inadaptés scolaires simples, relevant des techniques purement pédagogiques ;
5. enfants ne présentant pas de troubles caractérisés et dont l'inadaptation tient essentiellement à la déficience du milieu familial.

# Vers d'autres modèles éducatifs

2. Milieu ouvert
    1. 1912: liberté surveillée (justice pénale des mineurs)
    2. 1957: milieu ouvert (justice civile des mineurs)
    3. 1970: soins et éducation spécialisés à domicile (handicap)

// Vers des internats à taille humaine

L'idée de « *prévenir* » et de *travailler avec* l'environnement dans lequel évoluent les enfants

- Circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions des prises en charge des enfants ou adolescents déficients intellectuels ou inadaptés, par des établissements ou services d'éducation spéciale insiste sur la place de la famille qui devra être « informée, associée, soutenue », et les « contacts avec la famille doivent être maintenus et favorisés ».

# Les valeurs et finalités des politiques familiales

Le décret-loi du 12 novembre 1938 crée les allocations familiales
Branche famille de la sécurité sociale créé en 1946

- Des interventions autour de 2 pôles:
  - Garantir la **natalité**
  - Garantir les **équilibres** dans la vie privée (homme / femme ; parents / enfant ; vie privée / vie sociale)
    - Logique de redistribution sociale / de soutien
    - Logique de contrôle / « La police des familles » (Donzelot, 1977)
  - *« En se centrant sur le rapport à l'enfant, la gestion sociale de la famille aboutit à la mise en tension de deux logiques d'intervention, qui voient se confronter le désir de soutien aux parents et la volonté de les contrôler : d'un côté, la problématique de la coéducation et ses mots d'ordre de participation, accompagnement, prévention prévenante… ; de l'autre, la dénonciation de la démission parentale, les stages parentaux, l'idée de redressement…. »*

    Neyrand G. (2011), Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de la parentalité, Toulouse, Erès.

- Oscillation entre une logique d'universalité et de sélectivité dans sa politique de soutien

# Mais aussi « parentalisation du social »

- Sur-responsabilisation des parents

« Ce qu'observent et soulignent les spécialistes des *parenting cultures* dans les contextes néolibéraux, c'est que la tâche d'élever la prochaine génération est devenue très fragmentée et détaillée, avec un accent particulier mis sur les pratiques de la vie quotidienne. Plutôt que de « socialiser » les enfants dans un ensemble de valeurs sociales communes, une perspective plus individualisée signifie que l'objectif est d'élever des « individus qui réussissent » et qui sont capables d'« être eux-mêmes », ce qui repose clairement sur une vision très réductrice de « l'enfant » [...]. Une approche individualisée de la parentalité est susceptible d'éroder les notions de confiance sociale et de solidarité » (Faircloth, 2020, p.150)

Faircloth, Charlotte et Rachel Rosen (dir.). 2020. « Special Issue: "Childhood, parenting Cutlure and Adult-Child relations in Global Perspectives" », *Families, Relationships and Societies*, 9, 1 : 3-6.
Claude MARTIN, Xavier LELOUP, « La parentalisation du social », *Lien social et Politiques,* n° 85, 2020.

# 2- La famille et ses reconfigurations

# Le concept de famille

- Jean-Louis FLANDRIN, Familles: Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société, Editions du Seuil, 1984 ( 1976).
- Un concept écartelé entre:
  - L'idée de co-résidence
    - Dictionnaire de l'Académie (1694): « Toutes les personnes qui vivent dans une même maison, sous un même chef »
    - « Dans la seconde moitié du XVIIIè siècle, en France comme en Angleterre, et quel que soit le milieu social considéré, on comptait comme membre de la famille, et les parents résidant dans la maison et les domestiques, dans la mesure où ils dépendaient tous d'un même chef de famille » (Flandrin, p. 12)
    - Hypothèse: dépendance commune (parents et serviteurs) vis à vis du « père de famille »
  - L'idée de parenté
    - Descendance, lignage, sang
    - « les familles se font par les alliances, par une façon de vivre polie, par des manières distinguées de celle du bas peuple, et par des mœurs cultivées qui passent de père en fils » (Dictionnaire du Trévoux, 1771)
    - Hypothèse: le lignage constituait une réalité plus vivace dans les élites que dans le peuple
  - Pas de confusion avant le 19è, avec la triade père-mère-enfant voire la dyade contemporaine parent(s)-enfant

# 1ère modernité: 3 caractéristiques principales

- La famille contemporaine (fin du 19è) est:
  - relationnelle
    - *«Nous ne sommes attachés à notre famille que parce que nous sommes attachés à la personne de notre père, de notre mère, de notre femme, de nos enfants. Il en était tout autrement autrefois où les liens qui dérivaient des choses primaient au contraire ceux qui venaient des personnes, où toute l'organisation familiale avait avant tout pour objet de maintenir dans la famille les biens domestiques, et où toutes les considérations personnelles paraissaient secondaires à côté de celle-là»*
  - privée/publique
    - Il constate que *«des brèches aient été ouvertes dans le mur d'enceinte du foyer, par où la société cherche à voir et à pénétrer, pour défendre l'enfant si besoin est»*
  - individualiste
    - La famille *« doit nécessairement se contracter à mesure que le milieu social avec lequel chaque individu est en relations immédiates s'étend davantage»*

Émile Durkheim (1892), «**La famille conjugale**.» Publication posthume d'un cours professé *Introduction à la sociologie de la famille*, U Bordeaux.

# Les libertés individuelles – la cassure des années 1970

- D'un contrat de genre inégalitaire et hiérarchique
  - « nature des femmes » et hiérarchie des sexes
  - Indissolubilité du mariage

- Pour défaire ces principes
  - Progrès sanitaires
    - La science médicale
    - La contraception
    - Les savoirs liés à l'enfance, à la maternité
  - Éducation des filles (Loi Haby – 1975 – 6 à 16 ans + mixité)
  - Citoyenneté féminine (droit de vote = 1945)
  - Développement du travail salarié des femmes

**1938 (loi du 18/02) :** suppression de la puissance maritale, de l'incapacité juridique de la femme mariée ainsi que de son devoir d'obéissance.
**1942 (loi du 22/09)** : association de la femme à direction de la famille ;
**1965 (loi du 13/07)** : réforme des régimes matrimoniaux : les françaises n'ont plus besoin du consentement de leur mari pour choisir une profession ou pour ouvrir un compte en banque et disposer de leurs propres biens.

# Quelques indicateurs (Déchaux, Le Pape, p.8, 2021)

| | Contractualisation d'union (chapitre 1) | | | | | Rupture (chapitre 1) | | Fécondité (chapitre 2) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Mariages (en milliers) | | Pacs (en milliers) | | Âge moyen au 1er mariage (femmes) | Divorces (milliers) (b) | Rupture de Pacs (milliers) | Fécondité (a) | Âge moyen à l'accouchement | Naissances hors mariage (%) (c) |
| | ensemble | personnes de même sexe | ensemble | personnes de même sexe | | | | | | |
| 1960 | 326 | | | | 23,1 | 30,2 | | 2,72 | 27,6 | 6,1 |
| 1970 | 400 | | | | 22,6 | 40 | | 2,47 | 27,2 | 6,8 |
| 1980 | 340 | | | | 23 | 81,1 | | 1,94 | 26,8 | 11,4 |
| 1990 | 295 | | | | 25,5 | 107,6 | | 1,78 | 28,3 | 30,1 |
| 2000 | 305 | | 22,2 | 5,4 | 28,1 | 116,7 | 0,6 | 1,89 | 29,3 | 43,6 |
| 2005 | 283 | | 60,5 | 4,9 | 29,1 | 155,3 | 8,7 | 1,94 | 29,6 | 48,4 |
| 2010 | 252 | | 205,6 | 9,1 | 30 | 133,9 | 43,6 | 2,03 | 29,9 | 54,9 |
| 2011 | 237 | | 152,2 | 7,5 | 30,1 | 133,0 | 52,0 | 2,01 | 30 | 55,8 |
| 2012 | 246 | | 160,7 | 7 | 30,2 | 128,4 | 61,5 | 2,01 | 30,1 | 56,7 |
| 2013 | 239 | 7,4 | 168,7 | 6,1 | 30,6 | 124,9 | 69,5 | 1,99 | 30,2 | 57,2 |
| 2014 | 241 | 10,5 | 173,7 | 6,3 | 30,9 | 123,5 | 76,3 | 2,00 | 30,3 | 58,5 |
| 2015 | 236 | 7,8 | 188,9 | 7 | 31 | 123,7 | 79,4 | 1,96 | 30,4 | 59,1 |
| 2016 | 233 | 7,1 | 191,5 | 7,1 | 31,2 | 128,0 | 84,7 | 1,92 | 30,5 | 59,7 |
| 2017 | 234 | 6,2 | 195,6 | 7,4 | 31,4 | | 82,3 | 1,89 | 30,5 | 59,9 |
| 2018 | 235 | 6,4 | 208,9 | 8,6 | 31,6 | | | 1,87 | 30,6 | 60,4 |
| 2019 | 225 | 6,3 | 196,4 | 8,4 | 31,6 | | | 1,86 | 30,7 | 61 |

(a) Les valeurs reportées sont celles de l'ICF.

(b) En raison de la non-disponibilité des données statistiques sur les divorces à partir de 2017, ce chiffre n'est plus actualisable depuis 2016. À partir de 2017, suite à la loi du 18 novembre 2016, les procédures de divorces peuvent également être enregistrées par un notaire et il n'est pas possible, à la date d'écriture du Repère, de récupérer les données de divorces enregistrés par les notaires.

(c) Pourcentages en proportion du total des naissances.

Source : INSEE (état civil) et Ministère de la Justice (pour divorces et Pacs).

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France hors Mayotte jusqu'en 2013, puis France y compris Mayotte

# Des recompositions familiales

- Le mariage ne constitue plus la 1ère pierre de l'édifice familial
- C'est l'enfant qui fait la famille
  - Désolidarisation du conjugal
  - Famille monoparentale
- Le nœud relationnel autour de l'enfant / de la filiation
  - Des constellations familiales du côté de l'enfant avec des nids successifs ou alternés

# Une famille démocratique?

- Complexité des formes familiales contemporaines
  - Vers un « individualisme familial » (J-H Déchaux)
  - Les idéaux démocratiques de liberté et d'égalité ont gagné l'espace familial
- Inversion du rapport famille et individu
  - *« ce n'est plus l'individu qui est au service de la famille, mais la famille qui doit offrir à l'individu un cadre épanouissant et protecteur »* (Déchaux, 2009, p. 112).

# L'enfant comme *personne*

- *« Un jour viendra sans doute, où l'on comprendra que s'il y a des droits pour le citoyen et le père de famille, l'enfant possède aussi des droits dès sa naissance, et que cette existence qu'il a reçue sans son aveu, est digne de protection […]. si la paternité a des droits, elle a les plus impérieux devoirs, et les enfants ont aussi des droits d'autant plus sacrés qu'ils sont incapables de les faire respecter »* (Boudet, 1869, p. 23, 33).
- Modèle qui émerge au milieu du 19è et qui se diffuse au cours du XXème
- La puissance paternelle mise en cause (loi sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés – 25 juillet 1889).

# Droits de l'enfant et intérêt de l'Etat

- Difficile de distinguer les droits propres de l'enfant de ceux de la société toute entière
  - Confusion intérêt de l'enfant et de l'Etat
- les pouvoirs publics ont cherché:
  - à limiter le travail des enfants,
  - à généraliser l'école primaire,
  - à réprimer les violences envers les enfants,
  - à surveiller les enfants placés,
  - à accorder aux familles avec enfants des allocations…
- en vue des objectifs tels que :
  - assurer, pour des raisons démographiques et économiques, un meilleur taux de survie
  - une fécondité plus élevée,
  - élever le niveau d'éducation des travailleurs et des travailleuses,
  - limiter la délinquance…

# Individuation de l'enfant

- Processus qui touche plus généralement toute la société, en particulier au sein de la famille : femmes et enfants acquièrent des droits qui leur étaient jusqu'alors refusés.
- Liens avec les découvertes réalisées sur la personnalité de l'enfant par les spécialistes du psychisme : psychanalystes, psychiatres, pédopsychiatres, psychologues…

# L'enfant est

- **Désiré**,
  - « Ce serait théoriquement l'un des plus grands triomphes de l'humanité, l'une des libérations les plus tangibles à l'égard de la contrainte naturelle à laquelle est soumise notre espèce, si l'on parvenait à élever l'acte responsable de la procréation au rang d'une action volontaire et intentionnelle, et à le dégager de son intrication avec la satisfaction nécessaire d'un besoin naturel. » (Freud, 1898 cité par Marcel Gauchet, « L'enfant du désir », *Le Débat* 2004/5 (n° 132), p. 98-121. )
  - Contraception (1967)
  - Droit à l'avortement (1975)
  - Procréation médicalement assistée
- **Rare et sacré** (moins d'enfant et + tardivement)
- **Investi,** voire surinvesti, par ses parents (Gavarini, 2001 ; *Sciences humaines*, 2004)
- **Consommateur,**
- **Responsable** d'élever le statut social de la famille. C'est l'école qui se voit confier la fonction de la diffusion des capitaux scolaires par lesquels transitera la reproduction sociale.
- **Ecouté** : on se met à l'écoute de l'être particulier qu'est chaque enfant, on examine ses besoins spécifiques, on s'adapte à son rythme.

# L'enfant « roi »

« *Sous l'Ancien Régime, nous avait expliqué Michel Foucault, le crime le plus grave était le régicide, parce que la souveraineté était toute entière concentrée dans la personne du roi. Après la Révolution, le crime le plus grave est devenu le parricide, parce que la souveraineté devenue populaire, était distribuée en autant de parcelles qu'il y avait de pères. La rupture actuelle est signalée par le fait que le crime le plus choquant est devenu l'infanticide, le crime contre l'enfant, en particulier le crime à caractère sexuel. La coïncidence formelle entre les émotions soulevées par différents crimes et les différentes façons de concevoir la souveraineté suggère fortement que cette relation est constitutionnelle. Trois ruptures successives : le roi, puis le père, puis l'enfant (que l'on dit roi, justement).* » MURARD Numa, *La morale de la question sociale*, Paris, La Dispute, 2003, p. 33.

# Conscience des droits et des différences

- La conscience des droits de l'enfant révèle les violences qui continuent à être faites aux enfants en ce début du XXIe siècle : maltraitances, abus sexuels, chantages psychologiques, dysfonctionnements institutionnels.
- *« Tel est le modèle général, celui qui domine nos sociétés industrialisées. Pourtant, autant qu'auparavant, ce modèle connaît des variations qui dépendent des ressources économiques, culturelles, sociales des familles, des trajectoires professionnelles et conjugales. »*
  - Rollet, Catherine. « L'enfance et l'éducation donnée aux enfants : perspective historique », Geneviève Bergonnier-Dupuy éd., *Traité d'éducation familiale*. Dunod, 2013, pp. 57-77.

# 3-Les tendances éducatives contemporaines dominantes

- Le rôle des parents/adultes éducateurs est d'aider l'enfant (la personne accompagnée?) à devenir lui-même
- Passage d'une éducation statutaire basée sur
  - La règle
  - L'asymétrie

- A une éducation « relationnelle » basée sur:
  - L'émergence d'aspirations personnelles
  - Relation plus égalitaire
  - Sens des responsabilités

# Les tendances éducatives contemporaines dominantes

- Des adultes accompagnateurs
  - Apprentissage progressif de l'autonomie (les rites de passage s'estompent)
  - Logiques interactives : enfant exprime des besoins / adultes interprètent les besoins de l'enfant
  - principe du « ni-ni » : ni commandement; ni autonomie = recherche de compromis
  - Pédagogie « sur mesure » (Déchaux, 2009)

- Tension entre protection (les « droits-protections ») et libération (les « droits-libertés ») de l'enfant (CIDE, 1989)
  - « Car si l'enfant est dorénavant l'égal des adultes qui l'élèvent et qui l'éduquent, il est cet **égal paradoxal** qui a besoin d'eux pour être ce qu'il est » (Renaut, 2002).

Jean-Hugues DECHAUX, Sociologie de la famille, La Découverte, 2009.
Alain RENAUT, La libération des enfants. Contribution philosophique à une histoire de l'enfance. Paris : Calmann-Lévy ; Bayard, *2002*.

# Typologie des styles éducatifs

- **3 styles éducatifs:**
  - **Autoritaire**
    - Traditionnel
    - Vision statutaire des rapports parent/enfant
    - Obéissance et discipline
    - Rôles éducatifs des parents très différenciés
  - Négociateur
    - Autonomie de l'enfant
    - Imagination et créativité
    - Parents accompagnateurs
    - Famille ouverte aux influences extérieures
    - Rôles éducatifs peu différenciés
  - Maternant
    - Contrôle et discipline
    - Proximité parent/enfant
    - Rôle éducatif central de la mère
    - Réserve vis à vis des influences extérieures

Kellerhals et Montandon, Les stratégies éducatives des familles, Delachaux et Niestlé, 1991.

# Styles éducatifs qui peuvent différer

- « Loin d'être imperméables à toute évolution, elles (familles populaires) s'inscrivent néanmoins dans une certaine tradition familiale qui valorise le respect des normes statutaires. Leurs valeurs éducatives révèlent une position de compromis entre les exigences communicationnelles contemporaines et l'adhésion à un modèle familial basé sur le respect des différences générationnelles. »
  - investissement identitaire du statut de *pater familias* par les pères
    - « *Par définition, je suis le chef de famille. Donc, j'essaie d'avoir cette image du chef de famille et de donner aux enfants un exemple d'autorité, de rigueur.* »
  - l'organisation de la vie domestique repose sur une répartition sexuée des rôles de chacun, laquelle ne prête *a priori* ni au conflit ni à la discussion
    - « *La voiture, c'est papa ; le coup de blues, c'est maman.* »

« Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », Marie-Clémence Le Pape, Dans Informations sociales 2009/4 (n° 154), pages 88 à 95

# Education et norme dominante

- Enfant comme acteur à part entière de la vie familiale
- Individualisation des droits / Famille démocratique
- Tension éducative entre autonomie / protection
- Clivages sociaux qui perdurent